Image not found or type unknown

Donation au dernier vivant

Par **anne24**, le **25/06/2014** à **20:13**

Bonjour,

Mon mari a hérité de sa famille un terrain sur lequel nous avons fait construire en 1989 une maison. Nous nous sommes mariés en 1990.
Mon mari a deux enfants d'un premier mariage (une restée à sa charge et à la mienne), l'autre avec sa mère.

Nous avons eu un enfant ensemble en 1993.

Nous avons fait une donation au dernier vivant en 1992, 3/4 usufruit, 1/4 en propriété.

Ma belle famille me lance des remarques qui me font croire qu'en cas de décès de mon mari je ne peux prétendre à rien.

Cela me préoccupe, étant donné que la maison a été construite avant le mariage sur terrain appartenant à mon mari et que la loi évolue.
Merci de votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés